

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un état des lieux global, simple et rapide de la gestion des RH et de l'organisation du travail.

Un outil de diagnostic permettant :

- d'évaluer les pratiques RH
- de mesurer les besoins réels de l'entreprise
- d'engager une réflexion avec le dirigeant pour identifier les solutions les plus adaptées aux difficultés rencontrées

QUELS INTERETS POUR L'ENTREPRISE ?

- Avoir un bilan exhaustif de ses ressources humaines
- Repérer, analyser et évaluer les forces et faiblesses de l'entreprise dans ses pratiques RH
- Faire émerger et préciser la problématique RH de l'entreprise
- Repérer les priorités et hiérarchiser les difficultés rencontrées
- Aboutir à des préconisations et un plan d'action adapté à l'entreprise
- Etre accompagné dans la mise en œuvre du plan d'action en totalité ou partiellement

QUELLES GARANTIES ?

- Un diagnostic mené par des conseillers experts RH
- Un outil élaboré, mis à jour et suivi par le Réseau Emploi Compétences des CCI
- Plus de 2 500 Diag RH réalisés dans les entreprises sur l'ensemble du territoire
- L'exhaustivité des thématiques abordées :
 - la gestion des compétences
 - le recrutement
 - la formation
 - la structure du personnel
 - la rémunération
 - l'organisation du travail
 - les relations sociales
 - l'information et la communication

QUELLES SONT LES ETAPES ?

1. Renseignements préliminaires : (0.5 jr)

Le chef d'entreprise / responsable RH renseigne un questionnaire préliminaire, qu'il fait parvenir au conseiller avant l'entretien. Ce dernier se procure les informations complémentaires nécessaires (convention, caractéristiques du secteur d'activité, ...).

2. Entretien de diagnostic : (0.5 jr)

Le chef d'entreprise / responsable RH et le conseiller passent en revue les 8 thématiques RH en tenant compte de l'historique et des projets de développement de l'entreprise.

3. Synthèse de l'entretien : (1,5 jr)

Le conseiller analyse les informations recueillies et prépare une synthèse de son analyse, l'état des lieux des pratiques RH et un bilan.

4. Recommandations : (0.5 jr)

Ces éléments sont présentés au chef d'entreprise / responsable RH pour validation, ainsi qu'un ensemble de recommandations adaptées à la culture et au fonctionnement de l'entreprise, que le dirigeant pourra mettre en œuvre seul ou avec l'appui des conseillers experts RH de CCI Formation.